

Vesoul, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

### Circonscription de Vesoul 2 et Vesoul 3

Affaire suivie par  
Valentin VIOLET,  
Inspecteur de l'éducation nationale

Tél : 03 84 78 63 54  
Mél : [ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr)  
[ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr)

5 place Beauchamp  
70 013 Vesoul Cedex

## NOTE DE RENTRÉE

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs,  
Mesdames les enseignantes, messieurs les enseignants,  
Mesdames les membres des RASED,  
Mesdames, messieurs les AESH,

Je vous souhaite, au nom de l'équipe de circonscription, une bonne rentrée ainsi qu'une année scolaire enrichissante et épanouissante.

Je suis très heureux d'occuper cette année la fonction d'inspecteur de l'éducation nationale sur les circonscriptions de Vesoul 2 et Vesoul 3.

Bienvenue aux personnels intégrant la circonscription, aux entrants dans le métier et aux professeurs des écoles stagiaires, ainsi qu'aux ATSEM et AESH qui reprennent avec nous le chemin de l'école.

Pour cette nouvelle rentrée, Adeline RICHARD, Benoit JANIN poursuivront leurs fonctions de conseillers pédagogiques de circonscription. Elodie LHENRY rejoint également l'équipe de circonscription et nous lui souhaitons la bienvenue. Marie-Claire REI occupera la fonction d'assistante de circonscription. Je me réjouis de pouvoir travailler avec eux et les en remercie.

La circulaire de rentrée nous invite, à tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous. Elle est organisée autour de trois axes :

- **Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves**, en s'appuyant sur des nouveaux programmes de français et de mathématiques pour les cycles 1, 2 et 3, et la reconquête de l'écrit
- **Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité**, en s'appuyant sur la promotion du principe de laïcité et des valeurs de la République, en luttant contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies, en promouvant une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers, en mettant en place le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et élémentaire.
- **Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble**, en veillant à la santé et au bien-être des élèves ; à la pratique sportive et physique de tous les élèves ; à la sécurité et la protection de tous.

Bien que notre école ait parcouru un chemin considérable depuis la promulgation des Lois Ferry, il n'en demeure pas moins que nous devons œuvrer au quotidien au cœur de chaque classe pour permettre à chaque élève quels que soient son origine, son genre et son lieu d'habitation d'acquérir les apprentissages fondamentaux.

C'est parce que tout se joue dès la maternelle qu'il est indispensable de lever toute forme d'autocensure chez nos élèves, d'ouvrir le champ des possibles et de conforter chaque enfant dans son parcours de réussite éducative, et plus largement de lui permettre de se doter d'un esprit critique tout en développant son parcours citoyen.

Je tiens à vous confirmer toute ma confiance et toute ma considération pour le travail que vous menez quotidiennement dans vos classes. Votre investissement permettra sans aucun doute de favoriser le désir et le

bonheur d'apprendre des élèves mais aussi de leur montrer que la confiance en soi sera le ciment du développement de leur vie d'adulte et de leur réussite.

Marie-Claire REI, Adeline RICHARD, Benoît JANIN, Elodie LHENRY et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous une très belle rentrée et une excellente année scolaire source de satisfactions et de réussites au service du parcours de vos élèves.

L'équipe de circonscription sera à vos côtés pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

Bonne rentrée à tous et toutes,

Valentin VIOLET

## 1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### 1.1. L'équipe de circonscription

Les circonscriptions de Haute-Saône disposent d'un site internet mutualisé. Il offre un accès aux différentes informations pédagogiques ainsi qu'aux documents administratifs utiles : <https://circo70.ac-besancon.fr/>

#### L'équipe de circonscription de Vesoul 2 et 3 - Année scolaire 2025/2026

Les membres de l'équipe de circonscription se tiendront à votre disposition, tout au long de l'année, pour répondre à vos demandes et vous accompagner dans vos missions.

<p>Inspecteur de l'éducation nationale <b>Valentin VIOLET</b></p>	<p>☎ 03 84 78 63 54 ✉ : <a href="mailto:ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr">ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr</a> <a href="mailto:ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr">ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr</a></p>
<p>Secrétaire de la circonscription <b>Marie-Claire REI</b></p>	<p>☎ 03 84 78 63 54 ✉ : <a href="mailto:ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr">ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr</a> <a href="mailto:ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr">ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr</a></p>
<p>Conseillers pédagogiques de circonscription :  <b>Adeline RICHARD</b>  <b>Benoît JANIN</b>  <b>Elodie LHENRY</b></p>	<p>☎ : 03 84 78 63 36  ✉ : <a href="mailto:cp.ienv2v3.dsden70@ac-besancon.fr">cp.ienv2v3.dsden70@ac-besancon.fr</a></p>

	Elodie Lhenry	Benoît Janin	Adeline Richard
Accompagnement T0/ T1/ T2/ T3	X	X	X
DAC T0		X	X
CAFIPEMF		X	X
EPS		X	
Conventions, agréments, sorties scolaires...		X	
Sécurité (PPMS, DUER, CHSCT...)		X	
Santé (MTdents, FormTsens...)		X	
Directions d'école			X
Participation à la formation continue	X	X	X
Suivi du plan de formation	X	X	X
Plan Français	X	X	X
Plan Mathématiques	X	X	X
Langues Etrangères	X		
Petits Champions de la Lecture	X		
Evaluations nationales	X	X	X
Harmonisations – Liaisons CEC	X	X	X
Situations des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)	X	X	X

	Elodie Lhenry	Benoît Janin	Adeline Richard
Domaine artistique - Projets		X	
Valeurs de la République / plan pHARe	X	X	X
Recueil et/ou suivi des enquêtes (CEDRE...)			X
Accompagnement des écoles dans les équipes éducatives et la médiation école-famille	X	X	X
Mise en œuvre de « CNR éducation : notre école faisons-la ensemble »			X
Aide aux directeurs (ONDE, Affelnet, sites, blogs...)			X
Accompagnement des collectivités sur les équipements numériques			X

## Répartition Chef de file écoles

Adeline	Benoit
Fleurey les faverney	Corre
Flagy	Charmoille
Neurey	Echenoz Pont
Vellefrie	Scey Sur Saone
La Roche Morey	Jussey
Soing	Noidans le Ferroux
Traves	Polaincourt
Colombier	St Rémy
Amoncourt	La Romaine
Combeaufontaine	Auxon
Vitrey	Vaivre
Noidans les Vesoul	Mailleroncourt
Echenoz Longeville	Saint Valère
Echenoz Flandrière	Aboncourt
Pusey	Saulx
Amance	Montigny
Faverney	Bougnon
Port Pergaud	Noidans Maternelle
Mailley et Chazelot	

### 1.2. Les horaires d'ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert aux horaires suivants :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 7h45 – 12h et 13h15 – 17h
- le mercredi : 8h30 – 12h

### 1.3. Le courrier administratif

#### **Courriel**

L'adresse professionnelle académique de chaque enseignant est du type : prénom.nom@ac-besancon.fr

De nombreux services sont associés à cette adresse, notamment ceux relatifs aux parcours professionnels, carrières et rémunérations. Toute communication électronique professionnelle doit utiliser l'adresse académique.

Les échanges avec l'IEN se font **exclusivement** via l'adresse du secrétariat :

[ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienv2.dsden70@ac-besancon.fr)

[ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr)

Tout courrier, quelle que soit sa destination doit être écrit sous couvert de l'IEN de la circonscription et ne doit pas être adressé directement aux services concernés.

Les directeurs veilleront à n'utiliser que l'adresse de courrier professionnelle des membres de l'équipe pédagogique de l'école.

Pour tous les retours de documents à l'inspection, il convient de privilégier les envois électroniques en pièces jointes (avec un intitulé explicite).

En cas de difficulté, prendre contact avec les conseillers pédagogiques numériques.

### **Courrier à destination de Mme l'IA-DASEN**

Tout courrier adressé à Mme l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'Éducation nationale se fait par voie hiérarchique, sous couvert de l'IEN de circonscription.

---

#### 1.4. La mise à jour du tableau de bord.

Afin d'effectuer les mises à jour nécessaires en circonscription, le tableau de bord transmis à la circonscription en fin d'année est à modifier, le cas échéant, et à retourner au secrétariat de la circonscription pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

---

#### 1.5. Effectifs : mise à jour de la base de données ONDE

Le changement d'année scolaire a lieu dans la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre 2025 (les décisions de passage devront avoir été validées au préalable).

Il conviendra de veiller à mettre à jour la carte d'identité de l'école (nom des classes et des enseignants notamment).

#### Opérations à effectuer sur Onde entre le 4 septembre et le 6 septembre 2025 :

- vérifier que chaque élève possède un INE ;
- s'assurer que tous les élèves effectivement présents sont « admis définitivement » et sont répartis dans les classes ;

## **2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

---

#### 2.1. Les évaluations des acquis des élèves : évaluations repères et point d'étape

À cette rentrée de septembre 2025, les évaluations repères concernent l'ensemble des niveaux du CP au CM2.

- Les évaluations Repères de début d'année se dérouleront du 8 au 19 septembre 2025. Le portail de **saisie des évaluations** sera ouvert aux enseignants du **lundi 8 au vendredi 26 septembre 2025**. Ce portail, accessible via l'adresse [www.evaluations-reperes.fr](http://www.evaluations-reperes.fr) permet, dans un premier temps, de saisir les réponses des élèves et, dans un second temps, d'accéder aux résultats consolidés.
- Les évaluations Point d'étape au CP se dérouleront du 12 au 23 janvier 2026.

#### **Informations et recommandations**

- Pour chacune de ces sessions, il revient à chaque enseignant de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect des périodes fixées ci-dessous en veillant de ne pas surcharger les élèves ; il est pertinent d'étaler des épreuves sur des demi-journées distinctes.
- Une attention particulière sera accordée à la communication des résultats aux parents qui doit être assurée pour **chaque** élève. Celle-ci doit permettre aux parents de prendre connaissance des réussites de son enfant ainsi que des compétences encore fragiles et à travailler. Il ne pourra y avoir de comparaison directe avec d'autres élèves de la classe.

L'équipe de circonscription est à votre disposition concernant ce dispositif. Dès à présent, je vous remercie pour le concours que vous apporterez pour mener à bien cette importante évaluation.

Les livrets sont à retirer en DSDEN.

Au niveau départemental, un allègement de 6 heures d'APC par classe peut être proposé pour les enseignants qui saisissent les résultats.

## Ressources institutionnelles :

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089>

<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>

---

### 2.2. 30 minutes d'activité physique quotidienne

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, l'Éducation nationale s'engage-t-elle, avec le mouvement sportif, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ).

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), mais aussi périscolaires.

Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité grâce à des pratiques ludiques.

Pour tout besoin d'accompagnement, l'équipe de circonscription et Pascaline Martin-Mariot, CPD EPS, se tiennent à votre disposition

---

### 2. 3. Intervenants extérieurs

<https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-externes-en-milieu-scolaire>

Dans l'attente des circulaires à venir très prochainement, tout projet impliquant un intervenant extérieur doit faire l'objet d'une communication avec la circonscription avant toute démarche ou contractualisation.

## 3. TEXTES OFFICIELS

# 3 priorités pour la réussite des élèves

1

## Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves

### Renforcer les compétences en lecture



► des formations, des projets pour accompagner, soutenir et donner du sens aux apprentissages

### Déploiement du plan avenir en Haute Saône pour garantir aux élèves des territoires ruraux les mêmes



chances de construire une orientation progressive et choisie

► faire connaître les possibles grâce à un parcours structuré et progressif qui s'appuie sur des dispositifs et partenariats variés

## 2 Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

### Déploiement de 5 pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour tous les élèves



- ▶ dispositif d'accompagnement des équipes éducatives pour prendre en compte les besoins éducatifs des élèves en mobilisant à la fois les ressources pédagogiques et du médico-social et assurer un lien de proximité avec les familles

**L'égalité filles-garçons** pour un climat scolaire serein, assurer un cadre protecteur et favoriser l'égalité en matière d'orientation



- ▶ labellisation possible des écoles, séminaire départemental et expérimentation "filles et maths" au lycée Lumière à Luxeuil

## 3 Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble

**Développement des compétences psychosociales (CPS)** chez les enseignants et les élèves afin de bâtir un socle solide pour l'épanouissement et la réussite



- ▶ deux expérimentations différentes en lien avec l'ARS
- ▶ développement de formation des enseignants et formateurs

### Pratique sportive et physique de tous les élèves



- ▶ poursuite des actions déjà engagées (SOP'athlon, aisance aquatique, Savoir Rouler à Vélo) afin de promouvoir la santé et le bien-être des élèves grâce à une activité physique régulière

### Pour information

- Circulaire de rentrée 2025  
<https://eduscol.education.fr/3898/circulaire-de-rentree>
- Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>
- Circulaire N° 2014-163 du 01-12-2014 - Référentiel métier des directeurs d'école et ses trois annexes  
<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Special7/MENE1428315C.htm>
- Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047973978>
- Élections des représentants de parents d'élèves 2025-2026  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo30/MENE2517394N>
- Décret n° 2023-805 du 21 août 2023 relatif au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047986507>
- Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2419898A>
- École inclusive et pause méridienne

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2419622N>

- Fournitures scolaires

<https://www.education.gouv.fr/fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>

- Calendrier scolaire

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>

- Part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>

- BO n°30 du 25/07/2013 : le référentiel de compétences des enseignants

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>